

AGENDA 2023



Samedi 14 octobre - Challenge régional de pétanque à Luc-sur-Mer + soirée à Lion s/Mer



Jeudi 19 octobre - Repas des plus de 50 ans à Vire



Samedi 21 octobre - Soirée bowling à Touques



Mardi 31 octobre - Réunion Camieg & Solimut*



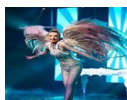
Du vendredi 3 au mardi 14 novembre - Voyage Guatemala-Honduras



Jeudi 30 novembre - Salon Marie Claire de la Broderie



Du vendredi 1er décembre au dimanche 3 décembre - Week-end marché de Noël à Bruxelles



Samedi 2 décembre - Soirée dîner-spectacle au cabaret Paradis-Deauville



Du jeudi 4 au samedi 9 décembre - Le fil de l'Énergie – Flèche du Grand Ouest **Samedi 2 et dimanche 3 décembre** - Double défi GMR



Samedi 9 décembre - Arbre de Noël à La Fonderie



Retrouvez tous les détails de votre programme sur :
<http://caen.cmcas.com>

ou Flashez le QR Code :



PERMANENCES des SLVie - 2^{ème} semestre 2023

PERMANENCES fixes de SLVie

| SLVie | Date | Horaire |
|--------|-----------------------|--------------|
| Koenig | Tous les mardis matin | 7h45 - 11h30 |
| GMR | Tous les jeudis | 15h - 17h |

PERMANENCES SLVie CITIS

| Date | Horaire |
|-------------------|-----------|
| Mardi 10 octobre | 10h - 12h |
| Mardi 17 octobre | 10h - 12h |
| Jeudi 9 novembre | 10h - 12h |
| Mardi 14 novembre | 10h - 12h |
| Jeudi 23 novembre | 10h - 12h |
| Mardi 28 novembre | 10h - 12h |
| Jeudi 7 décembre | 10h - 12h |
| Mardi 12 décembre | 10h - 12h |
| Jeudi 21 décembre | 10h - 12h |

PERMANENCES SLVie Caen Centre

| Date | Horaire |
|-------------------|------------|
| Mardi 17 octobre | 8h30 - 10h |
| Mardi 7 novembre | 8h30 - 10h |
| Mardi 21 novembre | 8h30 - 10h |
| Mardi 5 décembre | 8h30 - 10h |
| Mardi 19 décembre | 8h30 - 10h |

PERMANENCES SLVie Condé

| Date | Horaire |
|---------------------|-------------|
| Vendredi 20 octobre | 16h - 17h15 |

PERMANENCES SLVie Châtelet

| Date | Horaire |
|-------------------|-----------|
| Jeudi 19 octobre | 16h - 17h |
| Jeudi 2 novembre | 16h - 17h |
| Jeudi 16 novembre | 16h - 17h |
| Jeudi 30 novembre | 16h - 17h |
| Jeudi 14 décembre | 16h - 17h |
| Jeudi 28 décembre | 16h - 17h |

PERMANENCES SLVie Lisieux

| Date | Horaire |
|-------------------|-----------|
| Jeudi 19 octobre | 8h - 9h30 |
| Jeudi 16 novembre | 8h - 9h30 |
| Jeudi 14 décembre | 8h - 9h30 |

PERMANENCES SLVie Bayeux

| Date | Horaire |
|-------------------|-------------|
| Jeudi 26 octobre | 15h - 16h30 |
| Jeudi 9 novembre | 15h - 16h30 |
| Jeudi 23 novembre | 15h - 16h30 |
| Jeudi 7 décembre | 15h - 16h30 |
| Jeudi 21 décembre | 15h - 16h30 |

PERMANENCES SLVie Serval

| Date | Horaire |
|------------------|-----------|
| Jeudi 2 novembre | 15h - 16h |
| Jeudi 7 décembre | 15h - 16h |

VENTE D'UN BILLARD AMERICAIN

Vendredi 20 octobre entre 16 h et 17h15 à Condé-sur-Noireau

La CMCAS de Caen met en vente un billard américain (dimensions : largeur 136,5 cm, longueur 242 cm, hauteur 81 cm).

Cette vente se déroulera à la SVLVie de Condé-sur-Noireau (Enedis- 147 rue des Normands) sous forme d'enchères dans une enveloppe avec une mise minimum de 500 euros.

C'est l'enchère la plus élevée qui l'emportera.

Le déménagement du billard est à la charge de l'acheteur.

Pour tout renseignement, contactez Valérie au 07 88 17 77 28



Camieg & Solimut

* RÉUNION D'INFORMATION CAMIEG ET SOLIMUT

MARDI 31 OCTOBRE 2023 DE 9h00 À 12h30 - 12, RUE DU COLONEL REMY 14000 CAEN

La CMCAS vous invite à une réunion d'information CAMIEG et SOLIMUT avec la présence d'un(e) représentant(e) par organisme.

Vous vous posez des questions :

- Concernant la CAMIEG, sur vos remboursements, sur des démarches relatives à votre parcours de santé, l'évolution de vos droits...
- Concernant la SOLIMUT, qu'est-ce qu'une mutuelle, le fonctionnement de votre protection sociale, comment adhérer au contrat CSMR...

Cette réunion est pour vous !

9h00 – 9h30 : accueil des bénéficiaires
9h30 – 10h30 : CAMIEG Présentation
10h30 – 11h30 : SOLIMUT Présentation
11h30 – 12h30 : Questions/réponses

Merci de confirmer votre présence par retour de mail à Florence.greau@asmeg.org ou en appelant le 09.69.36.89.72





2024

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Licence/adhésion sportive et culturelle aux bénéficiaires (OD/AD)

OUVRANT-DROIT :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone/Portable :

Adresse mail personnelle :

NIA : SLVie :

Activité Pratiquée :

AYANT-DROIT :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Activité Pratiquée :

Attention : demande à retourner avec les justificatifs

Afin de respecter le bilan comptable,
la participation sera payée à partir de janvier 2024

Pour tous renseignements, contactez la CMCAS Caen au 09 69 36 89 72



2024

AIDE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Participation financière aux bénéficiaires (Ouvrants-Droit / Ayants-Droit) pour la pratique d'activités culturelles ou sportives.

- ▶ Ne se cumule pas avec une activité pour laquelle la CMCAS intervient sur la participation
- ▶ Pour les activités sportives et culturelles avec adhésion à un club, une association, une école (musique, danse...)
- ▶ Participation sur présentation de la **facture acquittée**
- ▶ **Une participation par an et par bénéficiaire**
- ▶ Montant maximum de la participation par bénéficiaire ou dans la limite du montant payé :
 - 90 € maxi pour un coefficient social 1 (inférieur à 9 585 €)
 - 60 € maxi pour un coefficient social 2 (entre 9 586 € et 15 973 €)
 - 30 € maxi pour un coefficient social 3 (supérieur à 15 974 €)

VOUS DEVEZ FOURNIR :

- ▶ le formulaire de demande
- ▶ la facture acquittée
- ▶ un RIB
- ▶ un avis d'**imposition 2023 sur les revenus 2022** si celui-ci n'a pas été fourni lors de la déclaration annuelle des éléments de situation familiale



Pour tous renseignements, contactez la CMCAS Caen au 09 69 36 89 72





2024

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Aide aux jeunes CMCAS

OUVRANT DROIT :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone/Portable :

Adresse mail personnelle :

NIA : SLVie :

AYANT DROIT :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Activité : Centre aéré Stage Séjour scolaire (classe verte, de neige...)

Nom de l'organisme :

Date d'inscription :

Montant :

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu d'aides extérieures (CAF, CE conjoint(e)...)

Attention : demande à retourner avec les justificatifs

Afin de respecter le bilan comptable, la participation sera payée à partir de janvier 2024

Pour tous renseignements, contactez la CMCAS Caen au 09 69 36 89 72



2024

AIDE AUX JEUNES CMCAS

Participation financière pour les enfants de 4 à 16 ans

Pour le centre aéré le mercredi hors vacances scolaires, stage sportif ou culturel hors vacances scolaires, séjour scolaire (classe verte, de neige...)
Participation sur présentation de la facture acquittée.

Une participation par an et par enfant

Celle-ci intervient sur le montant de la facture en appliquant un pourcentage en fonction du coefficient social de l'Ouvrant Droit (après déduction des aides extérieures) :

Participation centre aéré :

| | |
|--|----------------------|
| Coefficient social 1 : Inférieur à 9 585 € | 80% de participation |
| Coefficient social 2 : Entre 9 586 € et 15 973 € | 40% de participation |
| Coefficient social 3 : Supérieur à 15 974€ | 30% de participation |

Participation à un stage sportif/culturel ou un séjour scolaire :

| | |
|--|----------------------|
| Coefficient social 1 : Inférieur à 9 585 € | 40% de participation |
| Coefficient social 2 : Entre 9 586 € et 15 973 € | 20% de participation |
| Coefficient social 3 : Supérieur à 15 974€ | 15% de participation |

Offre valable 1 fois par an et par enfant

VOUS DEVEZ FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- ▶ Le formulaire de demande
- ▶ La facture acquittée du centre aéré/stage/séjour scolaire (dès le séjour terminé et après déduction des aides extérieures)
- ▶ Le justificatif des aides extérieures
- ▶ L'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- ▶ Un RIB



Pour tous renseignements, contactez la CMCAS Caen au 09 69 36 89 72



Contribution de Vie Étudiante et de Campus - CVEC

La contribution de Vie Étudiante et de Campus est une cotisation obligatoire dont tout étudiant « post bac » doit s'acquitter.

Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

La période de référence de cette aide est du 1er octobre-N au 30 septembre-N+1.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ▶ Soumise à conditions de ressources

MONTANT DE LA PRESTATION

- ▶ Le montant de cette aide annuelle varie de 70 € à 100 € selon le coefficient social

POUR QUI ?

- ▶ Ouvrants droit
- ▶ Ayants droit conjoints sans limite d'âge
- ▶ Ayants droit enfants jusqu'à l'âge de 26 ans

Ne sont pas concernés :

- ▶ *Les étudiants boursiers (bourses sur critères sociaux gérées par le Crous / bourses versées par les régions) ; les étudiants inscrits en lycée dans une formation telle que BTS, DMA ou formations comptables ; les stagiaires de formation continue et les étudiants en contrats de professionnalisation.*

Joindre obligatoirement la copie de la simulation d'attribution ou de refus de bourse pour prétendre à cette aide.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Je contacte impérativement ma CMCAS d'appartenance.

Pour tous renseignements, contactez la CMCAS Caen au 09 69 36 89 72